

Paris,
le jeudi 26 décembre 2002

Émetteur : Caroline Leloutre : 01 45 38 81 16/ Mathieu Dewerse : 01 45 38 81 13/ Nelly Sevat : 01 45 38 83.63

Objet : Droit d'accès aux informations nominatives déclarées à la CNIL

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss a déclaré auprès de la CNIL le traitement automatisé d'informations nominatives portant sur :

Le métier des chargés de communication.

La finalité de ce traitement est de recenser les besoins en formation des chargés de communication de la Sécurité Sociale.

Les informations nominatives collectées et traitées sont :

- nom et prénom,
- âge,
- sexe,
- e-mail

Les destinataires de ces informations sont la Direction de l'UCANSS, la Direction de la Formation professionnelle et la CRAMIF(service statistiques).

Conformément à l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent, sur simple demande adressée auprès de la Direction de la formation professionnelle de l'UCANSS.

La restitution de cette étude est prévue pour le premier trimestre 2003.

Il n'est pas prévu d'exploitation des données nominatives pour la restitution de l'enquête. Cependant , l'Ucanss conserve les coordonnées mail de l'ensemble des répondants pour des communications ultérieures.

Mes collaborateurs, Caroline Leloutre, Nelly Sevat et Mathieu Dewerse, dont les coordonnées vous sont communiquées ci-dessus, se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie d'avoir pris part à ce projet et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs les Médecins-conseils régionaux, l'expression de ma considération distinguée.



Yves Dellery

Directeur

